

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE
L'AVEYRON

EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Commune de **MONTLAUR**

Nombre de membres

- afférents au conseil municipal : 15
- en exercice : 15
- qui ont pris part à la délibération : 15

Séance du 25 mai 2020

L'an deux mille vingt

Et le vingt-cinq mai à 21 heures

Date de la convocation : 19/05/2020

Date d'affichage :

Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Mme DECUP-CAUMES Marie-Claude, doyenne d'âge du conseil, salle du Foyer Magali à Montlaur

Etaient présents : ALINAT Myriam, BERNAT Laurent, CASTAN Yves, COVINHES Fabien, DECUP-CAUMES Marie-Claude, DELMAS Marie, GUIRAUD Vivien, LAFFOND Bernard, RAMONDENC Viviane, RASCOL Alain, RICARD Nathalie, RIVEMALE Patrick, ROUSSET Jean-François, VALAT Karine, WALIGORSKI Marie-Lou

Secrétaire de séance : VALAT Karine

Objet de la délibération n°14-2020

Election du Maire

Mme DECUP-CAUMES Marie-Claude, doyenne d'âge des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (art. L.2122-8 du CGCT).

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le conseil municipal a désigné à l'unanimité deux assesseurs : CASTAN Yves et DELMAS Marie

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Résultats du premier tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de suffrages blancs	1
Nombre de suffrages exprimés	14
Majorité absolue	8

Ont obtenu

M. RIVEMALE Patrick, 14 suffrages, quatorze suffrages.

M. RIVEMALE Patrick a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

*Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Suivent au registre les signatures des membres présents,
Pour copie conforme.*

Le Maire,
Patrick RIVEMALE

Accusé de réception en préfecture
012-211201546-20200525-20200525_14-DE
Reçu le 26/05/2020

